

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2021.

Primes émises nettes	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		3 208	1 255	8 173
	IRDS	784	1 166	3 986	4 286
	TRANSPORT	267	376	1 232	1 330
	GROUPES	1 137	1 228	4 644	4 963
	AUTO	30 904	32 594	125 386	130 554
	NON VIE	33 091	35 364	135 247	141 133
	Total	36 300	36 619	143 420	144 106

Primes cédées	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		601	643	1 113
	IRDS	351	220	2 850	2 521
	TRANSPORT	642	267	1 738	1 392
	GROUPES	0	0	0	0
	AUTO	877	768	893	954
	NON VIE	1 869	1 256	5 523	4 868
	Total	2 471	1 899	6 636	5 757

Sinistres réglés	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
	VIE		1 295	488	2 544
	IRDS	435	94	689	550
	TRANSPORT	15	82	1 207	199
	GROUPES	720	1 180	3 358	3 836
	AUTO	37 699	32 254	100 625	93 688
	NON VIE	38 869	33 609	105 879	98 273
	Total	40 164	34 098	108 423	99 915

Commission	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
		Commissions	4 848	4 498	15 905
	Total	4 848	4 498	15 905	17 115

Placements	Éléments	TM4 2021	TM4 2020	31/12/2021	31/12/2020
		Produits de placements dont revenus financiers	15 495 14 595	14 391 13 467	20 177 17 620

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS SEMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres déclarés en cours (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer en cours) : La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31)

II- FAITS SAILLANTS

- Au 31.12.2021, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 143.4 MD contre 144.1 MD au 31.12.2020, soit une diminution de 0.5%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 135.3 MD contre 141.1MD au 31.12.2020, soit un taux de régression de -4.2%, qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche Automobile du fait du maintien d'une politique de souscription sélective.
- Les primes émises vie progressent de 177% passant de 2.9 MD au 31.12.2020 à 8.2MD au 31.12.2021, grâce à l'accélération de la bancassurance et du dynamisme des agents généraux.
- Les primes cédés ont augmenté de 0.9 MDT passant de 5.8 MDT au 31.12.2020 à 6.6 MDT au 31.12.2021.
- Les sinistres réglés totalisent 108.4MD contre 99.9MD au 31.12.2020 soit une augmentation de 8.5% qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche automobile de 6.9MD. Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres et le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021 comparé à la même période de l'exercice 2020.
- Les produits financiers ont augmenté de 0.6 MD, passant de 19.7 MD au 31.12.2020 à 20.2 MD au 31.12.2021.
- Les commissions ont diminué de 1 MD (-7%), cette variation provient essentiellement de la baisse des primes émises non vie.